



La claque électorale est venue, ^{EDITO} puisqu'une partie des électeurs sont restés chez-eux.

Difficile de se dire qu'il ne s'agit pas d'une conséquence de la politique menée par le gouvernement. Avec toutes les réformes depuis 2012, on se demande où sont passés nos scrutins anti-sarkosy... Même dans l'expression "social-libéral", il y a définitivement un mot de trop.

Pourtant l'heure est grave : **le code du travail détricoté, les prud'hommes fortement menacés, la nouvelle convention UNEDIC qui ne s'attaque pas aux problèmes du chômage, le nombre de privé-e-s d'emplois en perpétuelle hausse, les retraité-e-s précarisés...** La liste des méfaits de la politique gouvernementale est malheureusement longue, et le repli sur soi, ainsi que le vote front national, se propagent dangereusement.

Pourtant la CGT n'a de cesse de contester, mobiliser et proposer d'autres choix possibles, dénonçant le coût du capital et les cadeaux sans limites, ni contraintes, aux plus gros patrons.

Mais nous ne sommes pas écoutés, et même difficilement audibles. Nous ne devons compter que sur notre organisation pour informer les salarié-e-s et construire le rapport de force.

Sur le terrain, les militants s'organisent et l'assemblée générale des syndicats du 4 avril prochain va dans ce sens. En effet, la participation du plus grand nombre à l'AG permettra de préparer au mieux le CCN décentralisé à Lyon du 8 avril, où Julien PAULIAC notre secrétaire départemental portera l'expression des syndicats de notre département. **Ainsi, la dynamique de la construction des revendications, issues de la base de la CGT, sera clairement démontrée dans notre département.**

Le rendez-vous est donc pris ; d'autres suivront, car notre volonté de replacer l'humain au centre de chaque enjeu, sera le fruit de luttes et de mobilisations fortes dans les semaines et mois à venir.

Sylvain LE NOC

Sommaire :

- P1 : *Edito/Agenda*
- P2 : *Assurance chômage*
- P3 : *Handicap vers le droit à l'école*
Loi Florange anticonstitutionnelle
- P4 : *Conseil des prud'hommes : des réformes en série*
- P5 : *Rappel formation / Stage Indecosa / Invitation territoriaux*
- P6 : *Tout savoir sur l'Extrême Droite*



N° 1496 DU VENDREDI 28 MARS 2014

DEPOSE LE 28 MARS 2014

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

AGENDA :

- **29 mars** : loto UL Cournon à Aubière au cosec
- **2 avril** : occupation des rectorats Handi-Cap
- **2 avril** : réunions d'information des territoriaux à St Eloy Les Mines et St Gervais d'Auvergne
- **4 avril** : journée d'action européenne ⇨ AG des syndicats

Convention assurance chômage :

Un nouvel accord régressif



Un nouveau projet d'accord sur la convention assurance chômage vient de voir le jour, **celui-ci est bien loin d'être équilibré dans son économie globale et bien loin d'être une avancée.**

Le futur régime sera amputé de 800 millions d'euros, autant de moins pour les privés d'emplois et leur revenu de remplacement.

Les droits rechargeables, qui auraient pu être une avancée, **seront au final financés par les privés d'emploi eux même à hauteur de 400 millions d'euros.**

Les annexes 8 et 10 concernant les intermittents du spectacle ont certes été préservées, mais là encore, **au prix d'économies drastiques.** Ainsi, un plafond d'indemnités a été fixé et il est prévu un différé de l'indemnisation. Bref, le nombre de jours indemnisés sera réduit, additionné à une augmentation de leur cotisation. L'allocation forfaitaire qui était de 57,4 % passe à 57 %.

Pour certains, en fonction de l'indemnité supra-légale, la période de carence va pouvoir être portée à 180 jours au lieu de 75 actuellement.

Les salariés de plus de 65 ans vont maintenant eux aussi cotiser, autant de moins pour leur pouvoir d'achat déjà sérieusement attaqué.

Dans le même temps, aucune participation supplémentaire n'est demandée aux entreprises, notamment celles qui ont le plus recours à la précarité ou celles qui justement génèrent le plus de privés d'emplois.

Pour la CGT il ne fait nul doute que sans les mobilisations qui ont eu lieu durant cette pseudo-négociation, les régressions auraient été plus importantes. La CGT appelle l'ensemble de ses syndicats, les salariés et les privés d'emploi à s'emparer de cette question et **à ne pas cesser la lutte.**

Confrontés au chômage et aux difficultés liées à la perte de leur emploi, les travailleurs ne sont pas responsables de leur situation. Ce sont les politiques économiques qui dégradent l'emploi et les rémunérations.

C'est donc **aux employeurs de contribuer à la solidarité nationale pour garantir une indemnisation décente et un retour à l'emploi dans les meilleures conditions.**

La délégation émet un avis défavorable sur ce texte. La CGT va consulter ses organisations sur cet accord dans les prochains jours, tout en restant vigilante et actrice auprès des pouvoirs publics qui vont devoir agréer ou pas cet accord.

Montreuil le 25 mars 2014

Handi-Cap, vers le droit à l'école

Après la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Le rendez-vous est noté :

**Le 02 avril 2014 à 9 h devant le Rectorat
(3 av Vercingétorix à Clermont-Ferrand)**

Ce jour-là, mobilisons-nous pour dénoncer le manque de moyens humains et matériels dans les écoles. Les budgets ne sont pas suffisants pour permettre à tous nos enfants d'aller à l'école.

Tous les élèves handicapés doivent pouvoir bénéficier de l'accompagnement nécessaire pour ne pas se retrouver en situation de grande souffrance à l'école.

Cette action se déroulera partout en France, devant quasi tous les rectorats.

La CGT Educ'action se mobilise, ainsi qu'un large collectif de parents d'élèves, étudiants, syndicats...

Loi Florange anticonstitutionnelle !!!

En effet, cette loi, proposée par le gouvernement, était censée obliger un propriétaire à céder son site, plutôt que de le fermer sous peine de sanction. **Et bien ce projet a été rejeté par le Conseil Constitutionnel.**

L'opposition de droite au gouvernement a donc réussi, avec le soutien du Medef, à faire capoter une des rares mesures d'avancée sociale du gouvernement actuel.

La CGT déplore ce coup d'épée dans l'eau, mais reste force de proposition :

- ▶ Droits d'intervention pour les salariés sur les stratégies de leurs entreprises.
- ▶ Renforcement des Comités d'Entreprise afin qu'ils puissent suspendre les licenciements.
- ▶ Obligation pour l'employeur de céder le site lorsque des repreneurs se font connaître.

Conseil des prud'hommes : des réformes en séries !

Deux réformes, s'ils elles aboutissent vont transformer en profondeur les Conseils des prud'hommes :



La première est la suppression des élections prud'homales. Prévues initialement avant la fin de l'année 2015, les conseillers prud'hommes pourraient ne plus être élus par leurs pairs mais désignés par les organisations syndicales représentatives, en s'appuyant sur l'arrêté fixant la représentativité des organisations syndicales du 30 mai 2013.



La seconde est issue du rapport MARSHALL rendu en décembre dernier et qui préconise ni plus ni moins que la création d'un tribunal de première instance qui regrouperait l'ensemble des juridictions de premier degré. Dans ce schéma, un tribunal social serait créé, il serait composé de deux sections, l'une qui traiterait du contentieux lié aux règles de sécurité sociale, l'autre au contentieux relatif à l'application du droit du travail.

Au passage, **la composition paritaire du conseil des prud'hommes disparaîtrait au profit de l'échevinage.** Les formations de jugement seraient alors composées d'un juge professionnel et de deux assesseurs, l'un salarié, l'autre employeur.

Avec ces deux nouvelles réformes, c'est l'essence même des conseils des prud'hommes dont il est question.

Et le monde judiciaire de ces dix dernières années en a connu de nombreuses. Aujourd'hui, on ne peut que constater qu'à force de mesures drastiques rognant sans cesse sur les budgets, **les juridictions sont en état d'asphyxie financière chronique.** A tel point qu'un individu soupçonné de meurtre a pu être libéré car sa mise en accusation n'est jamais parvenue au juge en raison du manque d'encre dans le fax !

Pour en revenir aux prud'hommes, l'état a été condamné 71 fois par le tribunal de grande instance de Paris pour ne pas avoir pris les dispositions nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement des juridictions du travail. **Sont régulièrement mis en cause les délais de procédure** pouvant aller jusqu'à 4 ans pour qu'un justiciable voit son affaire traitée.

La CGT fait des propositions pour améliorer le fonctionnement des CPH, elle revendique :

- ▶ Renforcer les conseils des prud'hommes en moyens humains et matériels ;
- ▶ Remettre à plat la carte judiciaire ;
- ▶ Organiser les élections prud'homales au suffrage universel ;
- ▶ Abroger le décret n°2009-2010 du 25 août 2009 relatif à l'encadrement du temps alloué au juge prud'hommes ;
- ▶ Modifier l'article R 1452-6 du code du travail portant sur l'unicité d'instance ;
- ▶ Supprimer l'obligation d'un avocat en cassation ;
- ▶ Renforcer l'aide juridictionnelle ;
- ▶ Renforcer les actions collectives en justices.

[SIGNÉZ ET FAITES SIGNÉZ LA PETITION !](#)

Formation syndicale, il reste des places :



Stage élus et mandatés du 5 au 7 mai 2014

Stage CHSCT à Clermont-Fd du 12 au 16 mai 2014

Stage Niveau I à Clermont-Fd du 19 au 23 Mai

Attention, faute d'inscrits à échéance du 04 avril, le stage devra être annulé.

Consultez le calendrier de formation 2014, téléchargez les courriers d'inscriptions, les demandes d'autorisation à cette adresse :

http://www.cgt63.fr/joomla2/index.php?option=com_content&view=article&id=631:calendrier-de-formation-2014&catid=4:planning-formation&Itemid=3

Stage d'accueil INDECOSA-CGT les 10 et 11 juin 2014

Il s'adresse aux militants, aux syndiqués CGT qui sont désireux de participer à cette action collective essentielle d'information et de défense des droits des consommateurs dans notre société.

Par ses tenues de permanences, INDECOSA aide les consommateurs dans les litiges auxquels ils sont confrontés.

Ce stage conçu en concertation avec le secteur confédéral est l'outil d'une première formation de militants pour s'investir dans l'activité d'INDECOSA 63.

Inscriptions avant
le 05 mai 2014 auprès :

- ▶ des syndicats,
- ▶ de l'UD : 04.73.31.87.87
- ▶ ou de l'INDECOSA : 04 73 36 21 64

Invitation

**A tous les Agents des Mairies,
Communautés de Communes et Syndicats Intercommunaux
des secteurs de St GERVAIS D'AUVERGNE et St ELOY LES MINES**

Personnels de la Fonction Publique Territoriale (Mairies, CCAS, Syndicats intercommunaux, Communautés de communes, Conseil Général ou Régional) Vous êtes cordialement invités à participer selon votre choix à une des deux réunions mensuelle d'information syndicale organisée par la Coordination Syndicale Départementale CGT des Services Publics du Puy de Dôme.

Le mercredi 2 avril

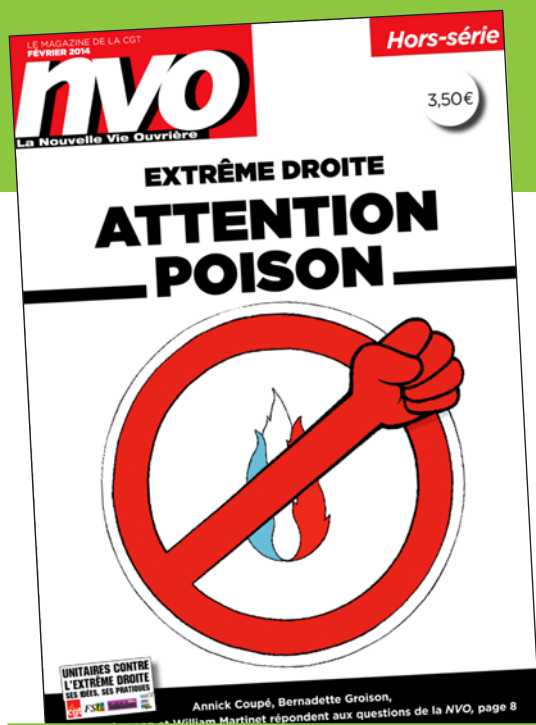
De 9h à 12h
Centre Culturel Robert Bernard
Rue DESAIX
St GERVAIS D'AUVERGNE

Ou

De 13h à 18h
Salle de l'Ancienne Intendance
Face à l'Union Locale CGT
153 rue Jean JAURES
St ELOY LES MINES

OFFRE SPÉCIALE

TOU T SAVOIR SUR L'EXTRÊME DROITE



Le hors-série NVO incontournable pour comprendre et combattre l'imposture sociale. Débats, décryptage, reportages... la rédaction fait le tour d'horizon de l'extrême droite et des dangers qu'elle représente. Paru le 29 janvier 2014.

NOUVEAU !
164 pages pour faire le point sur les mensonges de l'extrême droite à travers l'analyse de plus de 70 idées reçues. Cet ouvrage est l'antidote indispensable au discours du Front national et de ses satellites. Parution début avril 2014.

Commandez à un tarif spécial !
8,50 \$*
au lieu ~~11,50 \$~~

* Soit 3€ de frais de port offerts - Retrouvez également ces deux parutions en vente séparément sur www.nvo.fr

Bon de commande Couplage hors-série extrême droite + ouvrage

Oui, je profite de l'offre spéciale extrême droite pour 8,50€ au lieu de ~~11,50€~~. Je vais recevoir le hors-série NVO *Extrême droite attention poison* + l'ouvrage *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*.

Fédération

(Ecrire en lettres capitales, merci)
SOCIÉTÉ

(à préciser si nécessaire à l'expédition)

Passez votre commande*

Code article 07140403 / Prix unitaire: 8,50€

Nbr. ex. x 8,50 € = €

Ci-joint :

Chèque n°

Banque

A l'ordre de La Vie Ouvrière

* Les invendus ne sont pas repris

NOM

PRENOM

N° RUE

CODE POSTAL VILLE

tél. FIXE

tél. PORTABLE

COURRIEL

BON DE COMMANDE À ADRESSER À :

Nouvelle SA La Vie Ouvrière - Case 600 - 263, rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex.
Tél. : 01 49 88 68 50 - 01 49 88 69 60 - Fax : 01 49 88 68 66

Suivez l'actualité de la NVO sur Facebook et Twitter



COÉDITEURS



PARTENAIRES

CGT, FSU, Solidaires, LDH, uNEF, uNL, FIDL, JOC